

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 07 février 2017**

Date de convocation : le 30 janvier 2017

Présents : Mme BICHARD, M. BLANC, M. BOUDONNAT, Mme CHEVALIER, M. DUBOIS, Mme GAUFFENY, M. KEMPF, Mme MOLINS, M. PEYRON, M. PRIEUR, M. TABARLY, M. THEVENET

Absents :

Pouvoirs : M. BEGIN à M. THEVENET
Mme CORMIER à Mme BICHARD
Mme PERRICHON à M. BLANC

Secrétaire de séance : Mme BICHARD

Secrétaire : Mme ANDRE

Ouverture de séance à 19 h 00 par Monsieur Jean-Pierre BLANC, Maire

Compte rendu de la réunion du 13 décembre 2016 :

Après examen de ce document, le conseil municipal délibère et adopte ce dernier à l'unanimité des membres présents.

Travaux de réhabilitation du Bar du Vieux Château :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite à la démolition, une dalle sera coulée le jeudi 09 février. Le service de l'ABF demande que la couleur des volets et fenêtres soit identique à la couleur de la porte (marron mât ou satiné).

Il nous informe que le coût définitif des menuiseries (lot n°2 – Entreprise THONIER) sera en dessous du devis soit 624,00 € TTC. Concernant la maçonnerie (lot n°1 – Entreprise SERONDE) un coût supplémentaire de 3 200,00 € TTC sera à prévoir suite à des problèmes de poutre.

Travaux boulangerie :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que des modifications ont été apportées sur l'aménagement de la boulangerie, ce qui engendre un coût supplémentaire de 7 000,00 € TTC pour la maçonnerie et la poutre en acier.

M. LOPEZ a demandé quelques aménagements supplémentaires qu'il prendra partiellement ou en totalité à sa charge : augmentation de la puissance électrique (branchement triphasé), porte d'entrée automatique, cloison vitrée.

Nous avons eu la confirmation de l'attribution de la subvention de 20 000,00 € du Conseil Régional.

Nous deviendrons définitivement propriétaire du bâtiment le 1^{er} mai 2017 ce qui nous permettra d'établir un bail avec M. LOPEZ et de rembourser l'EPF en fin d'année.

Vichy Communauté :

Le nouveau bureau sera constitué de 75 représentants élus dans les 38 communes adhérentes. 15 d'entre eux sont nommés Vice-présidents.

M. LALOY est le Vice-président chargé de l'office du tourisme intercommunal, le financement de ce service se fera par la taxe de séjour.

La commune de Billy versera à Vichy Communauté la somme de 8 150,00 € par an qui serviront au fonctionnement au Bureau Intercommunal de Tourisme (BIT) installé à Billy.

Transfert de la compétence PLU à Vichy Communauté :

A compter du 1^{er} janvier 2017, la gestion de tous les PLU se fera par Vichy Communauté.
Afin de poursuivre la révision de notre PLU et de l'AVAP (site patrimonial remarquable), une convention doit être signée entre Vichy Communauté et la commune de Billy ; la Communauté d'Agglomération avancera les frais de fonctionnement inhérents à ces activités, qui seront ensuite remboursés par la commune.

En 2022, notre PLU se transformera en PLUi.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, vote à mains levées et à l'unanimité des membres présents :
Accepte le transfert de compétence du PLU à Vichy Communauté.
Autorise Monsieur le Maire et les Adjointes responsables à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Office de tourisme :

Une convention de prestation doit être signée entre Vichy Communauté et les communes de Billy et Cusset afin de fixer les modalités de la refacturation des temps d'activités des personnes employées par les bureaux d'information touristique de Cusset et de Billy pour les activités de promotion touristique et de déterminer la répartition des frais correspondants.

Cette convention prendra fin de plein droit dès que l'Office du Tourisme Intercommunal sera installé et opérationnel soit au plus tard le 1^{er} juillet 2017.

Une délibération doit être prise pour la création de l'Office de Tourisme Intercommunal qui intégrera les offices de tourisme du Mayet de Montagne, de Billy et de Cusset sous la forme de Bureau Intercommunal de Tourisme (BIT).

Il sera composé de 2 collèges :

- 1^{er} collège : 7 représentants titulaires et 7 suppléants non affectés de l'EPCI
- 2^{ème} collège : 6 titulaires et 6 suppléants non affectés représentant les professions et activités intéressées par le tourisme.

Monsieur Jean-Patrick DUBOIS sera notre représentant dans le 2^{ème} collège.

L'office de tourisme intercommunal a pour mission notamment :

- mise en œuvre de la politique touristique
- accueil et information des visiteurs
- assurer la promotion touristique
- assurer l'organisation des diverses animations
- etc...

Le conseil municipal après en avoir délibéré, vote à mains levées et à l'unanimité des membres présents :
Accepte la convention et la délibération pour la mise en place de l'Office de Tourisme Intercommunal.
Autorise Monsieur le Maire et les Adjointes responsables à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Personnel :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que nous pourrions reconduire le contrat de travail de M. Adrien MASSON à la cantine, sous la forme d'un contrat d'avenir qui nous permettra d'avoir une aide financière à hauteur de 75%. Son temps de travail hebdomadaire reste identique soit 24 heures 25 centièmes et se terminera en février 2018.

Mutualisation Saint Germain-des-Fossés :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une convention constitutive de groupement de commandes doit être entre les communes de Saint Germain-des-Fossés, Magnet, Seuillet et Billy, en vue d'un marché de travaux de voirie et d'aménagements urbains (durée de celle-ci 4 ans).

Cette convention ne nous empêchera pas de consulter des fournisseurs extérieurs ci-besoin.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, vote à mains levées et à l'unanimité des membres présents :
Accepte la signature de la convention constitutive de groupement de commandes.

Autorise Monsieur le Maire et les Adjointes responsables à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

CCAB :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le dépôt du dossier de la 1^{ère} tranche des travaux du CCAB doit être fait avant le 15 février 2017 afin d'obtenir la subvention du Conseil Départemental, qui comportent les modifications suivantes :

- au niveau de l'étang : mise en valeur du ruisseau, suppression d'un terrain de tennis et remplacement par un parking d'environ 30 places qui sera interdit aux camping-cars côté Nord. Ceux-ci auront un parking réservé situé vers le nouveau plateau « Route de Marcenat » côté Sud avec l'équipement nécessaire à leur vidange.

Coût des travaux estimés à 330 900,00 € HT,

- Aménagement de la « Route de l'Eglise ». Coût des travaux estimés à 69 000,00 € HT en 1^{ère} tranche.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, vote à mains levées et à l'unanimité des membres présents :
Accepte le dépôt du dossier de subvention avant le 15 février 2017.

Autorise Monsieur le Maire et les Adjointes responsables à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Demande de subvention :

- Chemin des Saules : remise en état estimée par l'ATDA à 33 440,00 € HT

Aide de principe accordée de 6 000,00 € par le Député.

Demande d'aide du Conseil Départemental au titre du « Soutien aux Projets Communaux » à hauteur de 30 % du coût HT des travaux.

Reste à la charge de la commune environ 18 000,00 €.

- Plateau ralentisseur : coût des travaux 10 939,00 €.

Demande d'aide au titre des amendes de police.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, vote à mains levées et à l'unanimité des membres présents :
Accepte le dépôt du dossier de subvention avant le 15 février 2017.

Autorise Monsieur le Maire et les Adjointes responsables à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Ligne de trésorerie :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que nous allons de nouveau solliciter la Caisse d'Epargne afin d'obtenir l'ouverture d'une ligne de trésorerie pour un montant maximum de 40 000,00 € au taux de 1,39% pour un an. La commune à un an à compter de la date de déblocage pour rembourser la banque

L'an dernier, nous avons utilisé 20 000,00 € sur les 40 000,00 €.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, vote à mains levées et à l'unanimité des membres présents :

Accepte de solliciter la Caisse d'Epargne pour l'ouverture de ligne de trésorerie d'un montant maximum de 40 000,00 €.

Autorise Monsieur le Maire et les Adjointes responsables à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Questions diverses :

- Monsieur le Maire propose au conseil municipal la vente du garage à côté du service technique pour que M. DULAC puisse avoir un accès direct à son appartement. Cette transaction immobilière serait conclue après le 1er janvier 2018.

Le conseil municipal accepte le principe de la vente en attente de l'estimation de ce bâtiment.

- Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le service technique aura un stagiaire à partir du 20 février 2017 et pour une durée d'une semaine, au titre du travail d'intérêt général pour 40 h.

- Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'en raison des travaux de mise à double sens de la circulation devant la mairie, il est nécessaire de déplacer les panneaux d'affichages électoraux. Il propose que ces derniers soient déplacés « Place des Tilleuls ». Les travaux seront effectués par le service technique.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, vote à mains levées et à l'unanimité des membres présents :
Accepte le déplacement des panneaux électoraux « Place des Tilleuls ».

- Monsieur le Maire informe le conseil municipal que 30 tonnes de sable ont été commandées à l'entreprise LANTANA pour la remise en état du terrain de foot. Le coût de ces travaux s'élève à 1 440.00 € TTC

- Monsieur KEMPF demande ou en est le projet FREDON, Monsieur le Maire informe que nous n'adhérons pas à celui-ci étant donné que notre service technique sera définitivement regroupé à la fin de l'année avec Saint Germain-des-Fossés qui est de niveau 1.

La question sera posée pour savoir si FREDON peut mutualiser ces services avec Billy, Magnet, Seuillet et Saint Germain-des-Fossés.

- Suite à la visite de la Gendarmerie le 08 février 2017, nous avons appris que le propriétaire du chien demeurant « Montée d'Almandière » qui nous avait déjà posé des problèmes, était toujours là. Nous allons de nouveau lui envoyer un courrier pour lui demander de se mettre en règle.

- Mme MOLINS, nous informe qu'il y a peu de fréquentation à la Bibliothèque et que Mme KARADJOFF, qui avait été recrutée pour l'animation de la Bibliothèque avec Mme ORLIAC, part de la commune.

Mme BICHARD demande que la commission bibliothèque, culture, patrimoine soit réunie le 20 février 2017 à 14 h 00.

Clôture de la séance : 21h00

Transcrit par Sylvie ANDRE